

## Synthèse des discussions relatives à la séance du 7 avril 2023

### Entretien nos cimetières pour mieux entretenir nos morts : aborder les cimetières par le vivant

---

**N.B.** Cette discussion prend place à la suite de la présentation de Louis Dall'aglio dans le cadre du Réseau Les Morts. *Regards, Récits, Réflexions* et plus précisément du séminaire *Du trépas à la tombe*. Il s'agit d'une réflexion commune à laquelle prennent part l'ensemble des participant·es. Le résumé de l'intervention se trouve à la fin de ce document.

Entrer dans un cimetière, c'est entrer dans un lieu empreint de discours. Ainsi, nos cimetières français ne disent pas la même chose que les cimetières allemands et britanniques pour ne citer qu'eux.

Travailler sur les cimetières en tant qu'espaces de nature implique, dès lors, d'étudier les représentations qu'ont les uns et les autres de la présence de la nature, de la faune ou de la flore, et donc du vivant, au sein d'un espace pourtant dédié à la mort. La végétation au sein des cimetières peut alors aussi bien être appréciée pour son esthétique que pour la philosophie du retour à la terre qu'elle peut impliquer. Pour autant, elle peut aussi colporter un imaginaire de la corruption par le végétal et notamment par les racines. Il y a ainsi une tension entre, d'un côté, une conception du cimetière comme lieu de l'éternité et de l'immobilisme des corps, et, de l'autre, comme lieu d'incorporation des corps au sein d'un cycle naturel.

Ce mouvement de minéralisation des cimetières et de rejet de la végétation, à moins qu'elle soit particulièrement encadrée et contrôlée, émerge à partir des années 1960. Désherber, arracher, brûler : si tous ces gestes sont courants au sein des cimetières français, ils font pour autant l'objet d'une réflexion de plus en plus accrue des acteur·trices publics avec l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires suite à la Loi Labbé de 2014. Les acteur·trices associatifs s'intéressent aussi à la végétalisation des cimetières, comme cela peut être le cas de sections locales de la *Ligue pour la Protection des Oiseaux* (LPO). Enfin, cela intéresse avant tout les agent·es chargé·es de l'entretien des cimetières, premier·es concerné·es par ces évolutions. Ces dernier·es sont partagé·es entre l'idée que la végétalisation des cimetières impose un travail non-nécessaire et entre la compréhension de ces attentes et la volonté de se former afin de mieux maîtriser les questions écologiques – en tant que science et non en tant que courant de pensée.

Pour terminer, cette question du brouillage des frontières entre les notions de Nature et Culture, amène à penser les normes au sein des cimetières et notamment vis-à-vis du maintien de l'ordre et de la décence, qui sont des pouvoirs dévolus au maire et aux différent·es agent·es. Qu'est-ce qui fait norme au sein d'un cimetière ? Qu'est-ce qui en perturbe l'ordre ?

Quelles en sont les limites ? Si la législation funéraire française se veut beaucoup plus précise et moins apte à l'interprétation que la législation britannique, il n'en reste pas moins que ces évolutions de pratiques liées à l'écologisation des cimetières n'ont pas fini de susciter des questions.

*Réseau Les Morts. Regards, Récits, Réflexions.*

## « L'entretien des cimetières face aux impératifs écologiques : quand le vivant rentre dans la cité des morts »

### Intervenant :

Louis Dall'aglio, doctorant en géographie.

#### Résumé de la séance

Les cimetières sont, depuis quelques années, pris, comme le reste des espaces publics, dans le mouvement général d'écologisation des pratiques professionnelles des administrations territoriales. Celui-ci s'est notamment traduit par l'abandon, à partir de 2016, des produits dits "phytosanitaires" ; cet abandon a profondément transformé la nature et le fonctionnement du travail des services municipaux au cimetière. Cette présentation, qui s'inscrit dans un travail de thèse portant sur la capacité des cimetières à incarner des espaces de nature au sein de la ville, est fondée sur une série d'entretiens avec des agents municipaux en charge de l'entretien des parties communes du ou des cimetières de leur municipalité. L'abandon de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des cimetières sert ici de porte d'entrée pour étudier les difficultés inhérentes posées par la présence du non-humain au cimetière. Espaces hautement investis émotionnellement et hautement réglementés, dont la géographie interne gêne le travail manuel, les cimetières post-phyto mettent en tension une exigence sociale de "propreté", perçue comme essentielle par les pouvoirs publics, et la difficulté à maintenir un degré important de contrôle sur la végétation, en particulier la strate herbacée, sans recours à des agents chimiques, dans un contexte de réduction active de la main d'œuvre employée dans la fonction publique territoriale. Les stratégies ultimement utilisées fondent cependant des évolutions contrastées du paysage funéraire, qui visent ou bien à perpétuer ce qui en est perçu comme le sens fondamental, en cherchant coûte que coûte à conserver une strate herbacée basse voire inexistante, ou bien à acter sa transformation en une forme nouvelle de paysage funéraire, marquée par la présence d'une végétation présentée comme autonome. Cette transformation est, en dernier recours, mise à mal par une association étroite entre le contrôle de la végétation, et du non-humain en général, et le respect dû aux défunts. L'absence visible de contrôle, par la tonte et la coupe, est interprétée par certains usagers comme une absence d'intérêt pour l'espace des défunts, et par extension, pour les défunts eux-mêmes ; se joue également, dans la végétalisation des cimetières, un brouillage des frontières entre Nature et Culture, propice à générer une forme de malaise anthropologique.

*Résumé rédigé par Louis Dall'aglio*